

# CHARTRE TRAVAUX

## PROJET

### SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU D'ANTONY

Saint-Denis, le 9 février 2019,

Madame, Monsieur,

Le projet de suppression du passage à niveau de Fontaine Michalon, dont le pilotage est confié à SNCF Réseau, est destiné à sécuriser le franchissement des voies ferrées pour tous les usagers. Il s'inscrit dans le programme national de sécurisation des passages à niveau préoccupants mené par l'Etat, et répond à la politique de supprimer tous les passages à niveau en Ile-de-France. Seront ainsi créés un passage souterrain pour les piétons, vélos et autres modes doux, et un second passage souterrain pour les véhicules routiers. Les travaux de génie civil débutent en février 2019 et s'achèveront fin 2021. Les aménagements paysagers se poursuivront jusque mi-2022.

Ces travaux seront réalisés à proximité d'habitations et de commerces. Pour préserver le cadre de vie des Antoniens, l'équipe du projet a étudié des méthodes limitant au maximum les impacts et a mis en place une série de mesures de protection. Celles-ci ont été élaborées lors d'un travail conjoint, depuis juillet 2018, avec la Ville d'Antony. Les associations de commerçants et de riverains, regroupées en un Comité de suivi, ont été consultées le 22 janvier dernier.

Cette chartre est aujourd'hui un projet, elle sera finalisée en intégrant vos réactions à l'issue de la réunion publique de ce soir et sera ensuite mise sur le site du projet.

Ces mesures d'accompagnement continueront à évoluer tout long du chantier pour s'adapter aux méthodes et à vos demandes. Pour cela mon équipe sera à votre écoute à travers des permanences, une adresse mail dédiée et un comité des suivi réunissant les associations du quartier.

Je serai, avec toute l'équipe du projet, vigilant à leur respect, et reste à votre écoute pour toute difficulté rencontrée.

Veillez croire Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Directeur de la Modernisation et du  
Développement Ile-de-France

Stéphane Chapiron

## **PRESERVER LA VIE DU QUARTIER PENDANT LES TRAVAUX**

### **Le bruit de chantier**

- + Limitation des travaux de nuit dès que les conditions de sûreté ferroviaire le permettent ; les travaux de nuit susceptibles de gêner le voisinage ont été concentrés sur environ 60 nuits réparties sur des périodes spécifiques :
  - en mars, avril et novembre 2019,
  - en novembre 2020,
  - en mai et août 2021 ;
- + Choix des méthodologies de travaux les moins bruyantes (par exemple, réalisation des pieux par forage plutôt que par battage) ;
- + Mise en place de protections acoustiques amovibles autour des engins ;
- + Utilisation de matériels électriques plutôt que thermiques ;
- + Utilisation d'engins de chantier équipés de « cri du Lynx » plutôt que de bip de recul classique ;
- + Observatoire du bruit de chantier 24h/24h par un sonomètre afin d'adapter les méthodologies de réalisation des travaux en cas de dérives ;
- + Mise en place progressive de doubles vitrages après diagnostics acoustiques. Le périmètre vous est détaillé dans l'annexe de la présente charte.

### **L'éclairage du site**

- + Eclairages de chantier adoucis et non orientés vers les habitations ;
- + Proposition d'installation de rideaux occultant dans les logements si nécessaire.

### **La propreté autour du chantier**

- + Maintien de la propreté des voiries : nettoyage des roues des camions et balayeuse de voirie ;
- + Arrosage des poussières ;
- + Bâchage des camions.

### **La mobilité des piétons**

- + Mise en place d'un ascenseur pendant les travaux pour les personnes à mobilité réduite ;

- + Réduction au maximum des périodes d'interruption totale de passage et mise en place d'une navette lors de ces interruptions.

### La circulation routière

- + Traçage de deux itinéraires camions (un par le nord, l'autre par le sud) pour respecter le tonnage et faciliter la circulation. La phase de terrassement (à partir de fin 2019 et jusque fin 2020) correspond à la phase où il y aura le plus de circulations avec un maximum de 4 camions/heure (4 allers et 4 retours, de 9h à 16h environ).
- + Signalétique de déviation pour les véhicules qui empruntaient auparavant le passage à niveau.

### La protection des biens

- + Référé préventif mis en place pour toute la durée du chantier pour les riverains les plus proches afin de faciliter l'indemnisation en cas de dommages liés aux travaux ;
- + Rappel des procédures à engager en cas de litige sur la dévaluation des biens.

### La protection des commerces

- + Préservation des places de parking devant les commerces pendant et après les travaux ;
- + Création, si possible, de places de parking temporaires pendant la période de fermeture de la rue Mirabeau côté rue de Massy au niveau du passage pour les piétons. Ces places permettront un accès facilité aux commerces depuis le sud des voies<sup>1</sup> ;
- + Signalétique adaptée pour les commerces & cheminements (ex : panneaux « vos commerces restent ouverts ») ;
- + Indemnisation des commerçants en cas de perte de chiffre d'affaire liée aux travaux avec la diffusion d'un guide des procédures d'indemnisation pour les commerçants et la mise en place d'une commission d'indemnisation par voie amiable.

### UN DIALOGUE CONSTANT

- + Un contact mail : [contact.securisation.pn9@sncf.fr](mailto:contact.securisation.pn9@sncf.fr) ;
- + Un comité de suivi se réunissant périodiquement ;
- + Des permanences de chantier ;
- + Une infolettre périodique ;
- + Des infoflashes pour les évènements exceptionnels ;
- + Page internet : [securisation.pn9.antony.sncf-reseau.com](http://securisation.pn9.antony.sncf-reseau.com)

Ce dispositif permettra aux riverains de faire part des éventuelles nuisances qu'ils pourraient subir lors du chantier. SNCF Réseau s'attachera à prêter une attention toute particulière à la quiétude

---

<sup>1</sup> Demande du comité de suivi du 22 janvier 2018.

des riverains à travers une écoute attentive, tout en s'engageant à apporter des réponses rapides aux désagréments subis.

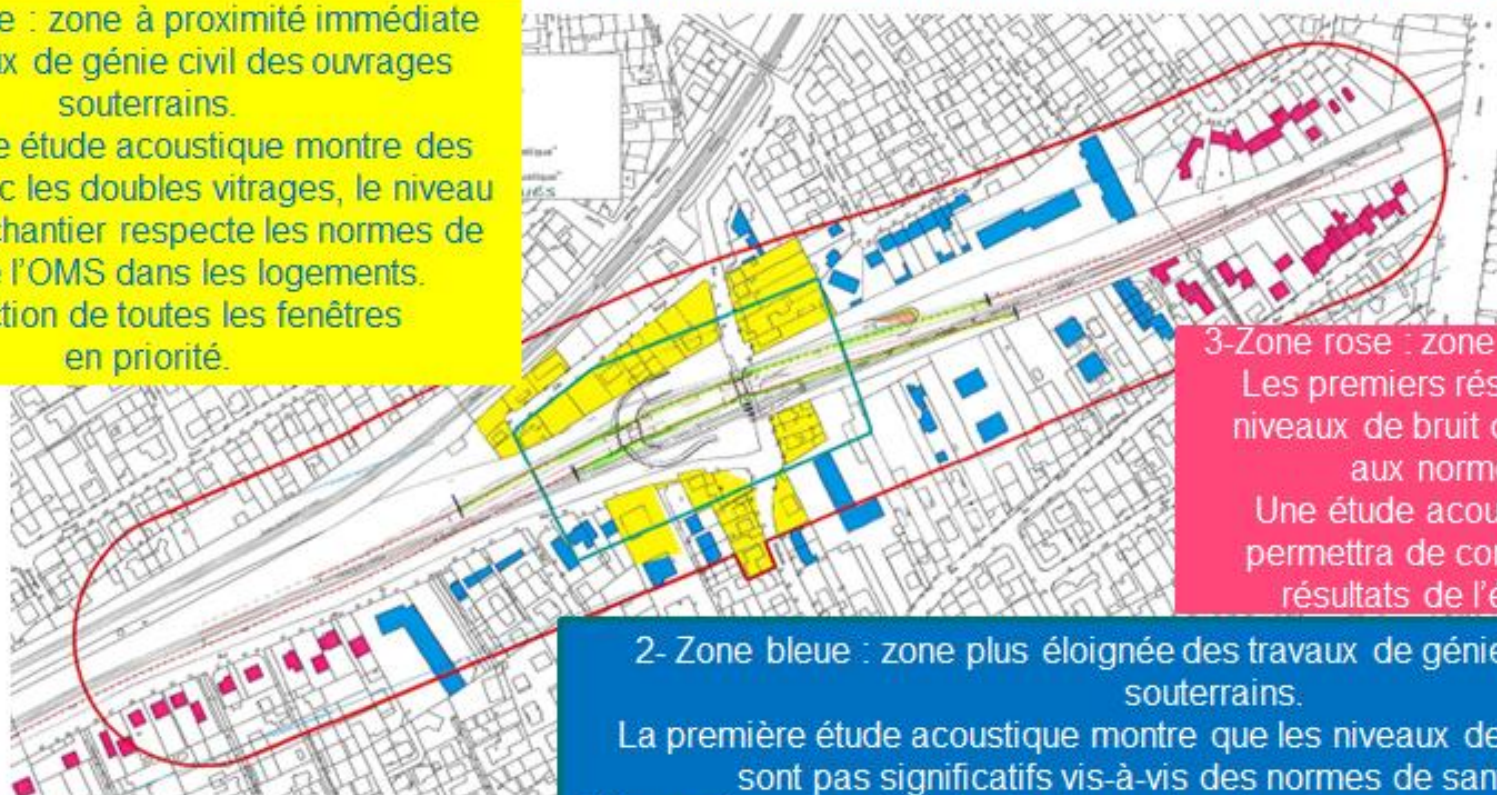
## ANNEXE - DETAIL DES PROTECTIONS ACOUSTIQUES DANS LES LOGEMENTS

### Remplacement des vitrages non performants acoustiquement par du double vitrage acoustique

1-Zone jaune : zone à proximité immédiate des travaux de génie civil des ouvrages souterrains.

La première étude acoustique montre des impacts. Avec les doubles vitrages, le niveau du bruit de chantier respecte les normes de santé de l'OMS dans les logements.

Protection de toutes les fenêtres en priorité.



3-Zone rose : zone encore plus éloignée. Les premiers résultats montrent des niveaux de bruit de chantier inférieurs aux normes de l'OMS. Une étude acoustique approfondie permettra de confirmer / infirmer les résultats de l'étude acoustique.

2- Zone bleue : zone plus éloignée des travaux de génie civil des ouvrages souterrains.

La première étude acoustique montre que les niveaux de bruit de chantier ne sont pas significatifs vis-à-vis des normes de santé de l'OMS. Néanmoins, protection des fenêtres des chambres comme convenu avec la Ville.